

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	13
<u>Absents excusés</u> :	5
<u>Absente</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTIN, COUEPEL, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CURELY, FONMARTY, GUÉ, LERUTH.

M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU

Mme CURELY a donné pouvoir à M. MICHEL

M. FONMARTY a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

Mme LERUTH a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente : Mme. BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.12.03

Objet : Primes-Contrats aidés et Contrats à Durée Déterminée

Madame la Maire propose au Conseil Municipal le versement annuel d'une prime de fin d'année aux agents bénéficiant d'un Contrat à Durée Déterminé ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAE/CUI dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Elle propose qu'à compter de 2024, le montant de cette prime annuelle soit de 150 € et que celle-ci soit proratisée en fonction de la quotité horaire et de la durée du contrat de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame la Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 16 Décembre 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.

Maire de Sainte-Terre.

